



*Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte*  
*Société des Vétérinaires Suisses*  
*Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri*

Berne, le 15 octobre 2020

## **Papier de position de la SVS**

# **Il faut continuer d'encourager et d'indemniser une garde optimale des animaux de rente**

**Le corps vétérinaire est expert en matière de santé animale et de sécurité des denrées alimentaires. À titre de prestataire de l'agriculture, il est aussi économiquement lié à celle-ci. Tous deux ont en commun la volonté de disposer d'animaux de rente en bonne santé de même que de denrées alimentaires sûres et de qualité élevée. La SVS réclame donc d'assurer le niveau de production élevé sur le long terme et des investissements constants dans le bien-être animal au service de la santé animale.**

## **1 Situation initiale**

En Suisse, la mise à disposition de produits animaux affiche un niveau qualitatif très élevé. Cela s'explique notamment par les dispositions sévères de la loi sur la protection des animaux, par la présence d'exploitations de taille relativement réduite et par les compétences des agriculteurs. La petite taille de la Suisse en termes géographiques agit aussi à l'encontre des longs transports. Les exigences à la qualité et à la sécurité des denrées alimentaires sont par ailleurs très élevées. Les vétérinaires jouent un rôle décisif tant dans la garde d'animaux que dans la sécurité des denrées alimentaires. Ils occupent en effet des positions clés aussi bien dans le cadre de l'approvisionnement en soins dans les fermes que pour ce qui est des processus mis en œuvre dans la transformation des denrées alimentaires.

La Confédération notamment soutient les agriculteurs au moyen de paiements directs afin de maintenir une garde d'animaux de rente en Suisse, en dépit des coûts de production très élevés, de même que pour permettre aux consommateurs d'en encore pouvoir s'offrir des produits animaux. La Confédération veille, conformément au mandat constitutionnel, à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue de manière substantielle à la sécurité de l'approvisionnement de la population et à la conservation des ressources naturelles. Elle encourage les formes de production conformes aux besoins des animaux et protège l'environnement des atteintes consécutives à l'emploi abusif de substances auxiliaires.

La garde d'animaux de rente est soumise à une forte pression en Suisse. Les exigences auxquelles est soumise l'agriculture sont multiples: les lois et ordonnances fixent le cadre au sein duquel les agriculteurs peuvent structurer la production d'animaux de rente. Le commerce de détail, par le biais de sa politique de prix, possède également un fort impact sur les modes de production. Le corps vétérinaire, en particulier les vétérinaires pour animaux de rente, sont aussi concernés. À titre de prestataires des agriculteurs, ils sont largement impliqués dans les processus. Quelque 500 postes de travail (équivalents plein temps) de vétérinaires en pratique rurale sont directement liés à l'agriculture. À cela

s'ajoutent tous les vétérinaires collaborateurs des entreprises ou services officiels actifs dans le secteur de la production animale. La production d'animaux de rente constitue un domaine économique d'importance pour le corps vétérinaire. À en croire le Rapport agricole de l'OFAG, les dépenses des exploitations agricoles pour le suivi vétérinaire et les médicaments se sont montées au total à CHF 188 mio. en 2019.

L'évolution constatée à l'échelle mondiale, telle que la formation de résistances aux antibiotiques ou les changements climatiques, impactent la garde d'animaux et requièrent une évolution à ce niveau. Dans cette zone de tension, l'agriculture et les vétérinaires doivent fournir des réponses.

## 2 Argumentaire

### 2.1 La production indigène bénéficie aux animaux

La SVS estime qu'une production suisse de denrées alimentaires animale est judicieuse. De cette manière seulement la Confédération peut fixer et contrôler les standards élevés de protection des animaux. Par ailleurs, on assure en Suisse des soins vétérinaires à toute heure, de même que des standards élevés en matière de sécurité des denrées alimentaires. La production indigène garantit en outre la chaîne de valeur ajoutée économique. Enfin, le paysage, à titre d'espace d'identification national, de même que la conscience de la provenance des denrées alimentaires, sont de bons arguments encourageant le consommateur à payer un prix adapté pour les denrées alimentaires d'origine animale, ce qui est essentiel pour maintenir la production de haut niveau.

### 2.2 Des prix équitables pour les produits animaux

Les agriculteurs ne peuvent investir dans la santé animale qu'à partir du moment où ils reçoivent des prix couvrant les frais et équitables. La SVS s'engage donc en faveur de prix équitables et demande que la transformation, le commerce et les consommateurs paient des prix adaptés pour les produits animaux de haute qualité. La SVS s'interroge face aux importantes marges du commerce et des grands distributeurs sur les produits labellisés. La valeur ajoutée qui découle d'une production respectueuse des animaux doit en effet être répercutée sur les producteurs. La SVS demande en outre que le commerce de détail associe davantage les vétérinaires dans l'élaboration des labels.

### 2.3 Soins optimaux aux animaux malades

La SVS s'investit pour que l'on soigne les animaux malades dans les règles de l'art. Les vétérinaires sont les experts de la santé animale et décident, sur la base de l'examen et du diagnostic, de la manière de traiter quel animal. Lorsque cela s'avère nécessaire, des mesures prophylactiques sont mises en œuvre. Cela favorise une utilisation correcte et parcimonieuse des médicaments vétérinaires. Il n'est pas admissible que des motivations idéologiques ou relevant de la technique de commercialisation forment des entraves aux traitements réalisés selon les principes de la Bonne Pratique Vétérinaire.

## **2.4 Améliorer constamment et encourager plus avant la garde d'animaux de rente**

La SVS reconnaît le fait que l'agriculture a besoin d'un soutien financier par le biais de paiements directs proportionnels à la qualité de la détention des animaux. La garde d'animaux de rente en Suisse constitue la base existentielle des vétérinaires travaillant en pratique rurale.

Les vétérinaires saluent le fait que le Conseil fédéral, dans le cadre de la PA22+, prévoit un développement plus avancé des contributions aux systèmes de production pour la garde d'animaux de rente (SRPA+ et contribution à la santé animale). Ils saluent également la mise en place de réseaux de compétences et d'innovation. L'étude permanente du comportement des animaux contribue à améliorer la production et à promouvoir le bien-être animal. Du point de vue de la SVS, les investissements dans la sélection devraient aussi s'accompagner d'une amélioration directe de la détention. Celle-ci a en effet un impact positif plus rapide sur la santé des animaux. La SVS réclame par conséquent des adaptations au sein de l'enveloppe financière agricole en faveur d'une amélioration de la garde des animaux de rente.

## **2.5 Intégrer les vétérinaires d'exploitations**

Des mesures appropriées sont nécessaires pour atteindre les objectifs sanitaires. Il importe donc d'intégrer les vétérinaires actifs en pratique dans leur élaboration. La qualité de la garde d'animaux de rente ne peut en effet être assurée que si les vétérinaires sont en mesure de prendre influence sur les processus de promotion de la santé. Il convient par ailleurs de maintenir et d'étendre ponctuellement la collaboration entre les services officiels de la Confédération, la SVS de même que ses sections spécialisées avec les vétérinaires réalisant un suivi de troupeau. La qualité de la communication entre les services officiels et les vétérinaires est essentielle. La SVS encourage et soutient les efforts entrepris pour renforcer la place du suivi de troupeau.

## **2.6 Renforcer la place de la santé animale dans la formation des agriculteurs**

Une formation approfondie des agricultrices et des agriculteurs dans le domaine de la santé animale constitue la base d'une détention d'animaux optimale. Il faut donc renforcer la place de la santé animale dans la formation. Il s'avère nécessaire pour cela de favoriser la sensibilité face aux besoins des animaux de rente. Par conséquent, il convient d'adopter une optique plus globale en termes de garde respectueuse des animaux: l'élevage et l'affouragement doivent être enseignés de façon plus poussée. Des vétérinaires doivent être appelés pour enseigner la santé animale dans les écoles professionnelles. En accroissant la compréhension de la santé animale auprès des agricultrices et les agriculteurs, on peut améliorer la collaboration avec les vétérinaires, pour le bien des animaux de rente.

## **2.7 Transports ménageant les animaux**

Les transports d'animaux sont sévèrement réglementés en Suisse. Un chargement correct et sans stress est essentiel pour assurer un transport avec ménagement. Il relève de la responsabilité des agriculteurs et des agricultrices, de même que des marchands de bétail, de veiller à ce que les transports se déroulent de manière correcte en termes de protection des animaux. La SVS demande que cela demeure ainsi à l'avenir. Il importe aussi de faire appel aux vétérinaires dans la formation des transporteurs.

## **2.8 La Suisse doit rester pionnière dans la garde et dans l'élevage respectueux de l'espèce**

La SVS est de l'avis qu'il faut encourager plus avant l'élevage de races d'animaux de rente saines. L'encouragement de l'élevage et le type de production doivent se compléter pour correspondre au site de production suisse. La durabilité dépend de la bonne concordance entre les animaux et l'exploitation. Si la Suisse veut conserver son rôle de pionnier dans la garde d'animaux de rente respectueuse de l'espèce, des investissements sont nécessaires dans la recherche, le développement et la mise en œuvre d'une garde exemplaire. La SVS s'exprimera ultérieurement à ce sujet à la faveur d'un papier de position sur le thème du bien-être animal.

### 3 Conclusion

L'objectif poursuivi est de produire en Suisse les produits animaux qui y sont consommés. D'une part, car le niveau de production y est déjà très élevé et la sécurité des denrées alimentaires très bonne. D'autre part, car on peut prendre influence sur la production en Suisse et la surveiller. La SVS s'engage en faveur du fait que les animaux de rente soient gardés de manière conforme à leurs besoins et en bonne santé en Suisse. Leurs produits doivent être fabriqués de manière efficiente et avec un niveau de qualité élevé. Les vétérinaires contribuent de manière décisive à l'atteinte de ces objectifs, tant au plan préventif et curatif que par du conseil. Les vétérinaires d'exploitations forment l'interface entre la santé animale et l'agriculture.

#### Nos exigences

La SVS demande:

- une production la plus complète possible en Suisse des produits animaux consommés par la population. Cela permet de prendre directement influence sur la garde d'animaux et d'en garantir la qualité;
- que le commerce de détail et les consommateurs paient des prix équitables aux productrices et aux producteurs pour leurs produits animaux;
- que les vétérinaires puissent traiter les animaux de rente malades au mieux des possibilités existantes;
- un encouragement selon une optique globale du bien-être animal dans les exploitations d'animaux de rente et des systèmes de garde adaptés aux besoins des espèces. Les indemnités prévues par les paiements directs devraient être adaptées au type de garde et être proportionnelles à la qualité de la garde;
- un encouragement des vétérinaires d'exploitations et de la médecine de troupeau;
- une amélioration de la formation des détenteurs d'animaux de rente;
- un maintien des transports ménageant les animaux;
- de préserver le rôle de pionnier de la Suisse.

*Ce papier de position a été élaboré par la Société des Vétérinaires Suisses (SVS) en collaboration avec ses sections ASSR, ASMP et SVGM, de même que différentes sections régionales.*

## Annexe I

### Politique et administration

La politique agricole est marquée par trois offices fédéraux (OFAG, OSAV et OFEV) dans deux départements (DEFR, DFI, DETEC). Elle couvre toutes les thématiques importantes impliquant les agriculteurs: production animale, production végétale, moyens de production, sécurité de la production, écologie. Ces facteurs influent sur les structures aussi bien que sur la situation économique, tant à l'échelon de l'exploitation individuelle qu'au niveau de la facture globale. Certes, la Confédération protège la production et l'écoulement des produits, mais elle intervient aussi sur le marché en termes de régulation. Par ailleurs, elle accompagne l'agriculteur au moyen d'améliorations structurelles et de mesures d'accompagnement sociales. Elle met chaque année des moyens à disposition à hauteur d'un total de CHF 3,663 mia. (2020) pour les prestations de l'agriculture.

La Confédération veille notamment, par le biais de paiements directs versés aux agriculteurs, à ce que des animaux de rente soient gardés en Suisse en dépit des coûts de production élevés. Conformément au mandat constitutionnel, elle veille en outre à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue de manière substantielle à la sécurité de l'approvisionnement de la population et à la conservation des ressources naturelles. La Confédération encourage les formes de production conformes aux besoins des animaux et protège l'environnement des atteintes consécutives à l'emploi abusif de substances auxiliaires.

Outre la prise d'influence «ordinaire» de la Confédération sur l'agriculture, viennent sans cesse s'ajouter de nouvelles initiatives et référendums. À l'heure actuelle, quatre initiatives sont pendantes, concernant les animaux ou l'agriculture dans son ensemble: initiative sur l'élevage intensif, initiative sur les pesticides, initiative pour l'eau potable, initiative contre l'expérimentation animale. Deux initiatives supplémentaires en sont en outre à la récolte de signatures: initiative sur le paysage et initiative sur la biodiversité. Avec la consultation sur la Politique agricole 22+ en 2018, le Conseil fédéral a explicitement intégré la santé animale et les contributions à la santé des animaux dans la politique agricole.

### Garde d'animaux de rente en Suisse

Au cours des 18 dernières années, le nombre d'unités de gros bétail (UGB) a reculé de 40'000 (3 %). Alors que les exploitations agricoles de plus de 30 hectares de terres gardaient encore 21 % des UGB en 2000, ce pourcentage avait doublé en 2018 (41 %). Autre indice de l'accroissement de la taille des exploitations, le nombre de détentrices et de détenteurs d'animaux de rente recule régulièrement et plus rapidement que le nombre d'animaux.

## **Viande**

La production de toutes les sortes de viandes est en légère hausse et affiche 365'130 tonnes poids de vente. La viande de porc vient clairement en tête, avec presque 177'000 tonnes, suivie de celle de bœuf à 82'000 tonnes, puis de celle de la volaille, qui s'établit à 78'000 tonnes. En Suisse, 75 % de la viande est vendue par les grands distributeurs. Vingt pour cent passent par l'étal du boucher alors que les 5 % restants sont vendus dans les magasins à la ferme. Le marché de la viande est entre les mains de moins de dix transformateurs.

## **Lait**

Le nombre de productrices et de producteurs de lait a reculé de moitié depuis l'an 2000, pour afficher actuellement à peine 20'000. En moyenne, ceux-ci produisent chacun près de 170'000 kg de lait commercialisé par an. L'économie laitière est un facteur important de l'agriculture suisse, avec une part de bien 20 % à la production de l'ensemble du secteur économique de l'agriculture. Elle fournit en outre une contribution essentielle au bon approvisionnement de la population en denrées alimentaires. La production laitière totale affichait à peine quatre millions de tonnes en 2019.

## **Œufs**

Les poules suisses pondent plus d'un milliard d'œufs par an. Environ 64 % de la production totale est regroupée de manière centralisée par cinq négociants nationaux. Une grande partie va au commerce de détail suisse. On importe par ailleurs 411 millions d'œufs par an, ce qui correspond à 25 % de la consommation totale.

## **Degré d'autoapprovisionnement, création de valeur, frais de vétérinaire**

En 2019, la production animale (lait, viande, œufs) affichait une valeur de 5,183 mia. CHF. La part indigène de la viande de bœuf prête à la vente est de 84 % et celle de viande de porc 95,5 %. En raison de la demande toujours croissante de viande de volaille, la part progresse régulièrement et marquait 64,5 % cette même année.